



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	Lundi 12 mai 2025
À :	10h00 - FFF
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ (<i>en visioconférence</i>), Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Pierrick BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER (<i>en visioconférence</i>), Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE et Pascal PARENT
Excusés :	MME. Charlotte LORGERE M. Vincent LABRUNE
Assistent à la séance :	MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Christophe DROUVROY, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST, Yann PERRIN, Christophe PROUST et Marc VARIN

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif des 17 et 25 avril 2025

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions des 17 et 25 avril 2025.

2) Procès-verbal du BELFA du 30 avril 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du BELFA du 30 avril 2025.

3) Procès-verbal du CCPF du 6 mai 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 6 mai 2025.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).



Le Comité Exécutif salue la qualification de la sélection nationale U17 féminine pour les demi-finales de l'Euro, qui se tient actuellement aux Îles Féroé. Cette victoire les qualifie également pour la prochaine Coupe du monde, qui aura lieu au Maroc du 17 octobre au 8 novembre prochains.

III. Affaires administratives

1) Présentation du budget de la saison 2025/2026

Véronique LAINE et Marc VARIN présentent le budget prévisionnel de la saison 2025/2026, lequel prévoit un exercice à l'équilibre.

Ce budget s'inscrit dans un contexte de début de mandature, avec le lancement de projets structurants comme le développement de la pratique féminine, l'augmentation des aides à destination des territoires et des clubs, le renforcement de l'assistance informatique aux territoires ou encore la création d'une Ligue 3 professionnelle.

Ces projets ont déjà été initiés malgré un contexte délicat pour le football professionnel, qui a eu comme traduction pour la FFF un montant minimal du protocole financier à destination du football amateur. La FFF a néanmoins consenti via un abandon de créances relatif au coût de l'arbitrage professionnel, soumis à une clause de retour à meilleure fortune.

Les ressources prévisionnelles de la saison 2025/2026 s'établissent à un niveau record de 299,1M€. Ce montant doit permettre d'engager et de prolonger les réformes nécessaires au développement et à la bonne pratique du football en France, mais aussi de financer un investissement inédit à destination du football amateur.

Celui-ci sera porté à 106,2M€, soit une hausse de 12% par rapport au budget 2024/2025. Dans l'objectif de servir la pratique au plus près des terrains, le montant des aides aux clubs sera lui aussi en net progrès, dépassant les 25M€.

Sur le plan sportif, l'hypothèse de qualification de l'Equipe de France féminine en quarts de finale de l'Euro 2025 a été retenue. Il s'agira de la seule compétition exceptionnelle sur l'exercice 2025/2026.

Philippe DIALLO conclut la présentation en indiquant trois enjeux majeurs de ce budget, à savoir la structuration des clubs, un plan de développement de l'arbitrage amateur et l'assistance informatique apportée aux territoires. Il rappelle également la nécessité d'optimiser les ressources pour assurer une utilisation efficiente des fonds fédéraux. Cet effort devra être effectué de concert avec les instances déconcentrées, qui doivent contribuer au fléchage des ressources vers le terrain.

Le Comité Exécutif approuve la présentation du budget 2025/2026 à l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025.

2) Présentation de la position de la FFF sur la situation du football professionnel

Philippe DIALLO rappelle le contexte de la réunion qui se tiendra le lundi 12 mai après-midi à la FFF autour du football professionnel. Ce dernier se retrouve dans une situation délicate, provoquée par la perte de ressources liées aux droits d'exploitation audiovisuelle.

Alors que les clubs de Ligue 1 devraient cumuler plus d'un milliard d'euros de pertes d'exploitation sur la saison, la pérennité de certains est clairement mise en péril. Ce contexte a incité la FFF à intervenir en soutien des acteurs du football professionnel, en urgence, avec la prise en charge du Challenge Espoirs et un abandon de créances de 20M€ sur 2 saisons, relatif au coût de l'arbitrage professionnel et soumis à une clause de retour à meilleure fortune.



Il appartenait également à la FFF, en tant que maison mère du football français, de réunir l'ensemble des acteurs pour envisager des solutions pérennes face à cette crise. Ce fut le sens de la réunion organisée le 3 mars dernier, ayant mené au lancement de trois groupes de travail sur les enjeux fondamentaux du secteur professionnel.

Ces groupes ont mené une réflexion d'ensemble, grâce aux contributions des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2, mais aussi de CVC CAPITAL PARTNERS et de l'Union des Acteurs du Football. Avant la restitution officielle de ces travaux, le lundi 12 mai après-midi, Philippe DIALLO a donc souhaité présenter leur synthèse au Comité Exécutif afin d'adopter une vision fédérale commune sur le sujet.

Marc KELLER débute en détaillant les orientations du groupe de travail « Gouvernance ». Celles-ci sont intimement liées à la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel qui sera débattue à partir du 10 juin au Sénat. L'ensemble des parties prenantes a formulé des recommandations pour une gouvernance plus efficace, transparente et démocratique. Les débats ont montré que les acteurs pouvaient débattre sereinement de cet enjeu majeur et s'accorder sur des principes fondamentaux, qui seront repris dans la vision fédérale qui sera présentée par Philippe DIALLO.

Baptiste MALHERBE présente à son tour les conclusions du groupe ayant traité les enjeux de régulation financière. Rappelant la nette dégradation des comptes des clubs professionnels, les participants ont formulé plusieurs recommandations visant à maîtriser et réduire les charges d'exploitation dans un futur proche. Celles-ci ont recueilli un fort consensus et nécessitent, selon les dispositions, des modifications d'ordre réglementaire ou législatif.

Enfin, Jean-François VILOTTE résume les travaux menés par le groupe « Développement économique et valorisation du produit », piloté par Damien COMOLLI et Ivan GAZIDIS. Là encore, de nombreuses idées ont été proposées par les acteurs pour développer les revenus du football professionnel de manière pérenne. Ces propositions seront restituées dans leur intégralité par les pilotes du groupe, lors de la réunion du 12 mai après-midi.

Philippe DIALLO remercie les pilotes des groupes pour le travail effectué, la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans un délai réduit et la qualité des préconisations présentées. Celles-ci vont pouvoir influencer sur les décisions à venir et nombre d'entre elles sont en ligne avec la vision fédérale, qui est présentée par le Président de la FFF.

Cette vision est concrétisée par un projet de rupture de la gouvernance du football professionnel. La FFF, en complément de ses compétences actuelles, serait chargée de la régulation des championnats professionnels (contrôle financier, discipline).

Parallèlement, une société commerciale de clubs serait créée pour organiser matériellement les championnats et commercialiser les droits d'exploitation afférents. La FFF, détentrice d'une action préférentielle pour intervenir sur les sujets d'intérêt général, et un tiers investisseur, dans la limite de 20% du capital, seraient associés aux clubs au sein de cette société. Celle-ci serait gérée au quotidien par un directoire de mandataires sociaux, nommés pour leur expertise et révocables *ad nutum* par les actionnaires de la société.

L'objectif est de créer les conditions législatives et réglementaires de cette réforme, tout d'abord en amendant la proposition de loi en cours de discussion. Ensuite, il reviendra au football professionnel de se saisir des changements règlementaires induits afin d'espérer une mise en œuvre pour la saison 2026/2027.



Le Comité Exécutif,

Considérant les difficultés économiques et de gouvernance du football professionnel français ;

Considérant la perspective ouverte par le travail législatif initié par la proposition de loi sénatoriale relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel français ;

Après avoir entendu la synthèse des travaux des groupes de travail relatifs à la gouvernance, à la régulation financière et au modèle économique, notamment présentée par Marc KELLER et Baptiste MALHERBE ; ainsi qu'après avoir pris connaissance de la position du Collège des clubs de Ligue 2 et de l'Union des Acteurs du Football ;

Réaffirmant la nécessaire solidarité entre le football professionnel et le football amateur ;

Après avoir écouté la proposition de position fédérale présentée par Philippe DIALLO, adopte à l'unanimité cette dernière et mandate le Président de la Fédération pour la faire valoir tant à l'occasion du débat parlementaire que pour inciter à la prise de décisions immédiates en ce qui concerne la régulation financière des championnats.

La réforme de la gouvernance du football professionnel doit permettre d'accroître les prérogatives de régulation de la Fédération Française de Football en interface directe avec une société de clubs chargée de l'organisation matérielle et de la commercialisation des produits d'exploitation des championnats considérés, l'exercice des prérogatives fédérales étant garanti notamment par sa présence au capital de la société de clubs au titre d'une action de préférence à droits spéciaux (droit de veto) ;

Le principe d'unité du football français doit être assuré par une solidarité entre championnats professionnels et entre le football professionnel et le football amateur ; la nécessaire recherche d'économies de structure doit inciter à privilégier les solutions de mutualisation des services supports entre championnats ;

Le capital de la société de clubs doit être réparti entre trois catégories d'actionnaires : les clubs, la FFF, l'actionnaire ou les actionnaires minoritaires dont la part au capital ne peut excéder 20% de ce dernier et sa gouvernance doit permettre d'associer la représentation des familles. La société de clubs doit mettre en place une gouvernance de type Conseil de surveillance/ directoire pour en accroître l'efficience ;

La future loi doit permettre l'adaptation de la gouvernance des différents championnats, et en particulier féminins, à leur contexte économique en autorisant la pluralité le cas échéant de ligues et de sociétés commerciales ;

Le cadre novateur d'une gouvernance Fédération délégataire et régulatrice et société organisatrice et commercialisant collectivement les droits d'exploitation des championnats considérés serait réservé à la seule hypothèse de la cession préalable des droits d'exploitation audiovisuelle aux clubs participants à ces championnats, cession dont le principe a été prévu par la loi Lamour du 1er août 2003.

Les règles et normes de régulation et de contrôle financiers doivent par ailleurs être resserrées notamment en matière d'encadrement des masses salariales, par élargissement de leur assiette et pour prévenir les déséquilibres qui peuvent naître de la multipropriété internationale de clubs. La DNCG doit pouvoir tirer



les conséquences d'écarts trop significatifs entre présentation prévisionnelle des budgets et réalisation de ces derniers.

Enfin, la Fédération, compte tenu du contexte économique traversé, est favorable à un resserrement de l'écart de répartition des produits d'exploitation faisant l'objet d'une commercialisation collective entre clubs.

IV. Affaires juridiques

1) Ordre du jour de l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025

Le Comité Exécutif approuve le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale (annexe 2). Celui-ci devra être présenté aux collèges, lors de leur réunion du samedi 24 mai.

2) Propositions de modifications aux textes fédéraux

Le Comité Exécutif enregistre les propositions de modifications aux textes fédéraux qui seront présentées lors de l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025 (annexe 3).

3) Proposition de conciliation – FC SOCHAUX-MONTBELIARD

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance de la proposition de conciliation faite en l'espèce,

Approuve la proposition de conciliation.

V. Désignations

1) Représentant au sein de la Commission de discipline de la LFP

Sur proposition de la Commission fédérale des arbitres, le Comité Exécutif approuve la désignation de Didier VALSAQUE au sein de la Commission de discipline de la LFP.

2) Commission fédérale du statut de l'arbitrage

Le Comité Exécutif approuve la nomination des personnes suivantes au sein de la Commission fédérale du statut de l'arbitrage :

- Sur proposition de la Commission fédérale des arbitres : Didier VALSAQUE
- Sur proposition de la LFP pour représenter les clubs de Ligue 1 et Ligue 2 : Laurent STIEN
- Sur proposition du Collège des autres acteurs du football amateur :
 - o Nadine CYGAN
 - o Jean-Pierre SABANI

Par ailleurs, le Comité Exécutif valide la désignation de Benoît BASTIEN en tant qu'arbitre principal de la finale de Coupe de France masculine, prévue le samedi 24 mai au Stade de France. Il sera assisté d'Hicham ZAKRANI et Aurélien BERTHOMIEU (arbitres assistants), Jérémie PIGNARD (quatrième arbitre), Nicolas RAINVILLE (VAR), Marc BOLLENGIER (AVAR) et François BOUDIKIAN (arbitre assistant de réserve).



VI. Président de la Ligue du Football Amateur

1) Communication

Claude DELFORGE revient sur le lancement de l'appel à candidatures pour composer le futur Conseil consultatif des clubs amateurs. Près de 400 clubs ont déjà fait part de leur intérêt pour contribuer à cette nouvelle instance, dont la composition finale sera présentée le 14 juin prochain lors de l'Assemblée Fédérale.



Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :

- Le vendredi 13 juin à 16h00**